

Office de l'enseignement pré- scolaire et obligatoire, du con- seil et de l'orientation
seil et de l'orientation
Section francophone

Notice concernant l'enseignement facultatif d'Économie et droit

Rôle de ce document

Economie – Droit a le statut d'une leçon facultative qui peut être offerte par les écoles du degré secondaire I. Le présent document a pour objectif de décrire les principes pédagogiques et les objectifs visés.

Intentions

Dans le plan d'études romand (PER), les commentaires généraux de la formation générale (FG) précisent la place et le rôle de l'économie et du droit dans le contexte social actuel.

L'impact des développements technologiques et économiques (sur les plans tant de l'environnement que de la société), l'augmentation des connaissances, l'accès à de nombreuses sources d'information, ainsi que les questions de prévention et de santé publique nécessitent que chaque élève possède des outils pour comprendre les enjeux des choix effectués par la communauté. Le rôle de la Formation générale est donc d'initier les élèves, futurs citoyens, à la complexité du monde. Par la recherche et le traitement d'informations variées et plurielles, elle favorise la construction d'argumentations et le débat. (PER, Cycle 3, Formation générale, Commentaires généraux, Intentions, p. 14)

L'économie et le droit sont des domaines de l'activité humaine qui sont souvent sous les feux de l'actualité. La sensibilisation à ces deux dimensions interdépendantes doit permettre à l'élève de prendre conscience de la complexité du fonctionnement de la société et de réfléchir aux tenants et aboutissants des décisions prises.

Cet enseignement s'inscrit dans la transversalité du domaine SHS (*Relation Homme – Espace / Géographie et Citoyenneté en particulier*). Il ne doit pas se substituer à l'enseignement obligatoire. Il se place également dans la perspective de l'éducation au développement durable.

Objectifs spécifiques

La leçon facultative d'*Economie – Droit* vise essentiellement les objectifs suivants :

- aborder les notions essentielles de droit et d'économie ;
- amener l'élève à tisser des liens entre les décisions économiques et leurs effets sur le droit et les Hommes, à réfléchir aux problèmes de développement durable et d'éthique ;
- amener l'élève à participer activement au fonctionnement démocratique de notre société ;
- sensibiliser les élèves à la gestion d'un budget et aux risques d'endettement des jeunes.

Principes pédagogiques et méthodologiques

Contenu des leçons

Les enseignantes ou enseignants modulent leur enseignement en fonction des besoins des élèves et de leurs centres d'intérêt en prenant en compte les objectifs spécifiques cités ci-dessus. En



cohérence avec la description des *Interdépendances (sociales, économiques, environnementales)* (PER – FG cycle 3, p. 31), les enseignantes ou enseignants utilisent la grille d'analyse (p. 33) et peuvent travailler des thèmes proposés par l'UNESCO (PER, FG, cycle 3, p. 33), comme par exemple : 2. *Égalité entre hommes et femmes*, 6. *Droits de l'Homme*, 8. *Production et consommation durables*, ainsi que les objets d'études *Commerce mondial, Croissance économique / alternatives économiques, Dette, Droits de l'enfant, Mondialisation et altermondialisation*.

Lien avec l'enseignement de SHS

Des liens peuvent être tissés avec l'enseignement obligatoire de SHS par les *pôles économie et social* (SHS 31, p. 68 et SHS 32, p. 82). À travers la *dimension de citoyenneté*, la thématique des *droits et du contrat social* peut également être abordée (SHS 34, p. 94). La dimension *éthique* peut aussi être envisagée.

Evaluation

Dans le rapport d'évaluation, la participation à la leçon facultative d'*Economie – Droit* est indiquée par la mention cs (cours suivi).

Principes organisationnels

Élèves

Tous les élèves du degré secondaire I, toutes sections confondues, sont concernés par la leçon facultative d'*Economie – Droit*. Cependant, vu les nombreux liens à tisser entre différentes disciplines, cette leçon devrait être proposée en 10^e et 11^e année de préférence.

Grille horaire

Cette leçon est proposée dans l'offre des cours facultatifs.

Effectifs

Le cours peut être organisé lorsque l'effectif de 6 à 21 élèves est atteint selon les directives concernant les effectifs des classes (art. 4.4.7.).

Propositions de moyens d'enseignement

- *Croq'maison* (gestion du ménage, budget)
- Les moyens d'enseignement proposés par *Éducation en vue du développement durable* (www.education21.ch) et qui touchent cette problématique.

Propositions de thématiques

Socialisme – capitalisme
Économie type Corée du Nord vs USA
Produit Intérieur Brut (PIB)
Organisation mondiale du commerce (OMC) + diverses Organisations non gouvernementales (ONG)
Droits de l'homme et de l'enfant
Accords de libre échange